

Choix Master Droit des affaires ou Propriété intellectuelle

Par **Sophitia**, le **31/01/2018** à **23:06**

Bonj[fluo][/fluo]our,

C est la première fois que je poste un sujet sur un forum donc j'espère être au bon endroit.

Pour me présenter brièvement je suis en 3e année de droit à la faculté de droit de Créteil et les choix de Master approchant à grand pas je me pose des questions sur mes choix d'orientations. Me conseil

Par **Sophitia**, le **31/01/2018** à **23:08**

*me conseillez vous de faire d'abord un Master 1 droit des affaires puis ensuite me spécialisé en PI ou faire directement un M1 PI ?

Merci d'avance à celles et ceux qui me viendrons en aide.

Bonne soirée

Par **druonm**, le **01/02/2018** à **10:01**

Bonjour,

A titre personnel je ne suis pas spécialisé en droit de la PI.

La question est simple : aimes-tu suffisamment la PI pour en vouloir faire QUE ça?

1) Oui -> Master I & II PI (pas à discuter, fonce !)

2) Non -> Master I Droit des affaires & Master II PI (ou DJCE certificat de PI)

L'avantage de la voie Master I Droit des affaires c'est que tu peux te rendre compte que tu apprécies d'autres domaines, parfois complémentaires de la PI.

En outre, ça te permet de rester un peu généraliste, c'est utile si tu galères à trouver un job en PI (faut être honnête c'est pas le domaine qui recrute le plus en droit, parfois ça peut être difficile)

Par **Sophitia**, le **01/02/2018** à **13:29**

Bonjour!

Merci pour votre (rapide) réponse. En vérité je n'ai jamais fais de PI donc je ne peux pas dire si j'aime vraiment je me base uniquement sur ce que j'ai lu ou entendu pour me donner un avis.

Mais le soucis est que le responsable du Master PI à la faculté de droit de Créteil regarde pour les étudiants qui sont à Créteil s'ils ont fait le M1 PI et si ce n'est pas le cas il ne les prend pas :/